



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Opération d'augmentation de capital de la BCP par conversion optionnelle partielle de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020

Le 29 juillet 2021, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé, sous la référence n° VI/EM/013/2021, le prospectus relatif à l'opération d'augmentation du capital par conversion optionnelle partielle dans la limite de 50% des dividendes perçus au titre de l'exercice 2020. Cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 juin 2021.

Les principales caractéristiques de l'opération d'augmentation de capital se présentent comme suit :

- **Montant maximum de l'augmentation de capital** : 809 018 508 dirhams
- **Nombre maximum d'actions à émettre** : 3 076 116 titres
- **Prix d'émission** : 263 dirhams
- **Valeur nominale de l'action** : 10 dirhams
- **Prime d'émission unitaire** : 253 dirhams
- **Date de jouissance** : le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- **Période de souscription** : du 13 août au 13 septembre inclus

Par ailleurs, un extrait du prospectus est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCP.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Publié sur le site internet de l'AMMC
- Publié sur le site de la Bourse de Casablanca
- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande
- Mis à la disposition du public au siège social de BCP et sur son site internet